



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2974
1er août 2025
1,50 € • DOM: 2€



Le journal
d'Arlette Laguiller

Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Gaza

Un génocide dont les grandes puissances sont complices



ALI JADALLAH/ANADOLU AFP



ABDALLHKE KEM/ABU RIASH/ANADOLU VIA AFP

Plan Bayrou

**Quelle riposte
des travailleurs ?**

Page 3

Accord UE-USA

**Leur guerre
n'est pas la nôtre**

Page 12

Saisonniers

**L'exploitation
par tous les temps**

Page 9

Leur société

- Plan Bayrou : quelle riposte ? 3
- Des milliards d'économies sur la santé 3
- Loi Duplomb : au profit de l'agro-industrie 4
- Défense : mettre la jeunesse au garde-à-vous 4
- Affaire Dati-Ghosn : pour le profit de Renault 4
- Prix : pas de vacances pour les mauvais coups 4
- Travailleurs étrangers : l'État fabrique des sans-papiers 5
- Cité Yser - Mérignac : entreprise de démolition sociale 5
- Saisies sur salaires : les locataires menacés 8
- Un an après les JO : le sport populaire grand perdant 8
- Amazon et l'argent fret 8

Dans le monde

- Israël : Netanyahu assassin contesté 6
- Sénégal : le départ des soldats français 6
- Thaïlande-Cambodge : fièvre nationaliste et intérêts financiers 7
- Algérie : un responsable syndical emprisonné 7
- Tchèque : faucille et marteau interdits ? 7
- Accord USA-UE : leur guerre commerciale n'est pas la nôtre 12
- Incendies en Europe : Rafale ou Canadair, ils ont choisi 12

Dans les entreprises

- La Poste - Paris 17 : exposés à l'amiante 8
- Atalian - Grenoble : la grève fait reculer la direction 9
- Travailleurs saisonniers : l'exploitation par tous les temps 9
- Papeterie Lecas : Hamelin doit payer 9
- Stellantis : menteurs, tricheurs, licenciés 10
- À Douvrin : une annonce scélérate 10
- Fenwick - Cenon-sur-Vienne : suppressions d'emplois 10
- Hôpitaux : les lois du profit contre la santé 11

Caravanes

- Les militants de Lutte ouvrière à votre rencontre 12

À Gaza, un génocide dont les grandes puissances sont complices

Il aura fallu que les images insoutenables de corps décharnés par la famine fassent la Une de l'actualité dans le monde entier pour que le gouvernement israélien autorise le largage de quelques tonnes de vivres et le passage de camions d'aide alimentaire. Il a également annoncé des « pauses tactiques » dans les bombardements et les tirs, pendant quelques heures en journée et uniquement dans certains secteurs de Gaza.

Alors que des dizaines d'habitants, en particulier des enfants, sont déjà morts de faim en juillet, ces mesures dérisoires apporteront peut-être un peu de soulagement. Mais elles montrent surtout que Netanyahu a le pouvoir de décider d'autoriser ou d'interdire la survie de deux millions de Palestiniens, de provoquer ou non la lente agonie des plus fragiles, privés d'eau, de nourriture, d'hygiène. Et cela montre aussi que les puissances impérialistes le laissent faire.

À propos de la famine à Gaza, les dirigeants des grandes puissances y ont été de leurs déclarations indignées. Ils parlent de catastrophe humanitaire comme s'il s'agissait d'une catastrophe naturelle soudaine. Mais cette famine a été organisée consciemment par les dirigeants israéliens. Ils ont commencé, il y a cinq mois, par bloquer l'aide humanitaire, chasser les ONG et instaurer quatre points de ravitaillement contrôlés par l'armée, où les affamés avaient plus de probabilités de se faire tirer dessus que de trouver à manger.

La politique de Netanyahu est explicite : après avoir détruit Gaza sous les bombes et tué plus de 60 000 personnes, il utilise la faim comme une arme, pour forcer les survivants à partir. Le gouvernement israélien parle de créer ce qu'il ose appeler une « ville humanitaire » dans le sud de l'enclave. En réalité, ce sera un camp de concentration où parquer les habitants avant de les forcer à quitter Gaza.

C'est cette politique de génocide et de nettoyage ethnique que les dirigeants impérialistes soutiennent depuis des mois, malgré leurs larmes de crocodile. Car si c'est l'État israélien qui mène cette sale guerre, il ne peut le faire que grâce à leur soutien matériel et politique. La plus grande puissance, les États-Unis, l'exprime sans détours : Trump a bien fait une vague promesse

d'aide humanitaire à Gaza, mais il a surtout déclaré que c'est à Israël de décider de l'avenir.

Quant à Macron, il tente de jouer sa petite carte et de paraître moins aligné sur Netanyahu que Trump. Il a annoncé fièrement que la France reconnaîtra l'État de Palestine... en septembre prochain ! Alors que la France soutient l'oppression des Palestiniens depuis 77 ans, Macron peut bien reconnaître sur le papier un État de Palestine qui se résumerait à un amas de ruines à Gaza et à un territoire grignoté par les colons juifs d'extrême droite en Cisjordanie.

Aucune solution au sort des Palestiniens ne viendra de ces oppresseurs qui voudraient maintenant se faire passer pour des sauveurs. Les dirigeants impérialistes, eux-mêmes responsables du massacre et de l'oppression des peuples depuis des siècles, sont solidaires, depuis le début, de la politique colonialiste des dirigeants sionistes, relais de la domination des grandes puissances sur tout le Moyen-Orient.

Netanyahu et ses soutiens impérialistes présentent la guerre à Gaza comme la seule possibilité de protéger les Israéliens. Mais on ne peut pas garantir la prospérité des uns sur les cadavres des autres ! D'un côté, le fossé de sang creusé par l'État d'Israël fera émerger de nouveaux combattants, y compris pour les forces les plus réactionnaires. De l'autre, en Israël même, la situation renforce l'extrême droite et aggrave le caractère autoritaire de l'État israélien.

Pour que les peuples arabes et le peuple israélien puissent coexister fraternellement, dans une fédération de peuples égaux en droits, il faut mettre fin au colonialisme et à toute forme d'oppression. Cela suppose d'en finir avec la domination impérialiste sur le Moyen-Orient, responsable des crises et des guerres qui dévastent cette région depuis plus d'un siècle.

Nous n'avons pas seulement un devoir élémentaire de solidarité envers les opprimés et les morts de Gaza. Il nous faut prendre conscience que les travailleurs à l'échelle internationale sont la seule force qui puisse mettre fin au système impérialiste qui régent le monde et offrir un autre avenir que les bombes et la faim, non seulement aux Gazaouis, mais à toute l'humanité.



ÉYAD BAYAT AFP

Plan Bayrou : quelle riposte ?

Les annonces de Bayrou, visant à réaliser 44 milliards d'euros de coupes dans le budget 2026 de l'État et de la Sécurité sociale, sont une déclaration de guerre aux classes populaires.

Suppression de jours fériés, gel des retraites, des prestations sociales ou du barème des impôts, coupes dans la fonction publique, doublement des franchises médicales, déremboursements des médicaments, jours de carence supplémentaires, baisse de l'indemnisation des chômeurs, menaces sur le code du travail : chacune des mesures formulées par Bayrou vise les travailleurs, qu'ils soient actifs, au chômage ou en retraite. Ces attaques, présentées comme des pistes à affiner et à discuter, au Parlement ou avec les syndicats de salariés ou patronaux, sont aussi destinées à enfoncer dans la tête des travailleurs l'idée qu'ils devront consentir des sacrifices.

Beaucoup ont ressenti l'injustice de ce plan et certains, sans liens avec des syndicats, cherchent des voies pour s'y opposer. Ainsi des appels, relayés sur les réseaux sociaux, invitent, pour le 10 septembre et les jours suivants, à des actions allant du boycott des grandes enseignes à « un blocage illimité du pays ».

Si, localement, des syndicats ont décidé d'appeler à la grève ce jour-là, les initiateurs se disent indépendants des partis et des syndicats. De leur côté, les confédérations syndicales ont dénoncé le plan d'austérité mais en sont encore à « réfléchir à une possible riposte commune », selon le secrétaire général de Force ouvrière.

Tous ceux qui refusent de subir les coups promis par Bayrou et Macron ont raison. Si elle prend corps, la journée de lutte du 10 septembre peut être une étape de la riposte. Mais le plus important et le plus urgent est de discuter, dans les entreprises et dans les quartiers populaires, des armes dont disposent les travailleurs pour se faire respecter, des adversaires qu'ils doivent affronter et des objectifs qu'ils doivent se donner quand ils entreront en lutte.

La force des travailleurs, c'est qu'ils produisent tout et que sans eux rien ne tourne dans la société. Cette position-là, au cœur des entreprises, leur donne

autrement plus de poids que ne le donnerait un boycott de la consommation, prôné par certains initiateurs du 10 septembre, pour autant qu'il puisse être massif. La consommation de nombreux ménages ouvriers est d'ailleurs déjà réduite au minimum à cause des bas salaires et de la vie chère.

Les travailleurs ne peuvent pas davantage compter sur telle ou telle opposition parlementaire, la gauche ou le RN, pour entraver les projets du gouvernement. Ils l'ont vécu à leurs dépens lors de la dernière réforme des retraites : de l'article 49-3 à l'arbitrage du Conseil constitutionnel, le système parlementaire donne mille ressources au

gouvernement pour imposer ses lois, même rejetées par la majorité de la population.

Une erreur serait de considérer que les responsables politiques sont les seuls responsables. Certes Macron, Bayrou et Cie, élus grassement payés pour serrer la ceinture des classes populaires, méritent la haine des exploités. Mais ils ne sont que des domestiques au service des capitalistes, principaux bénéficiaires des réformes antiouvrières. Les milliards volés aux classes populaires iront gonfler les comptes de Michelin, Sanofi ou Dassault. Supprimer des jours fériés, rallonger le temps de travail, réduire les indemnités des chômeurs,

c'est intensifier l'exploitation et tirer tous les salaires vers le bas, pour le bonheur du grand patronat qui réalise chaque année des profits extravagants.

Les travailleurs ne changeront pas leur sort en remplaçant Macron par Tartempion mais en visant les vrais maîtres de la société, les capitalistes. Pour mettre un terme aux fins de mois difficiles, il faut imposer une augmentation des salaires et leur indexation sur les prix. Contre le chômage, il faut répartir le travail entre tous, sans perte de salaire. Quant au budget de l'État et à la dette, ils doivent être payés intégralement par les profits patronaux.

Xavier Lachau



Contre la réforme des retraites, en février 2023 à Besançon.

TOUFIK DE PLANOISE

Des milliards d'économies dans la santé



Après les annonces faites par Bayrou en vue d'économiser 44 milliards d'euros, les ministres se sont succédé dans les médias pour préciser le détail des mesures envisagées.

Le 26 juillet, dans un entretien au *Monde*,

Catherine Vautrin, ministre du Travail et de la

Santé, a égrené à son tour ses pistes d'économies.

L'objectif est de réduire les dépenses de santé de cinq milliards d'euros. Pour y parvenir, elle prévoit d'augmenter les plafonds des franchises sur les médicaments, actes paramédicaux et transports, et sur les participations forfaitaires comme les consultations et examens, de 50 à 100 euros pour une année. Le reste à charge sera à régler « au comptoir », directement lors des soins, pour que ce soit plus visible pour l'assuré ! Car le prétexte invoqué pour augmenter le reste à la charge de ceux qui se soignent serait de « les responsabiliser pour limiter les abus »,

explique la ministre. La possibilité de faire sortir des gens plus facilement d'un statut « d'affection longue durée » (ALD), après un cancer, un AVC ou pour troubles musculosquelettiques va dans le même sens. Il faut comprendre que les citoyens, s'ils sont « responsables », ne doivent ni être atteints de cancer, ni avoir d'AVC.

Parmi les pistes d'économies, Vautrin envisage aussi de passer le nombre de jours de carence lors des arrêts maladie à sept au lieu de trois actuellement et d'interdire aux médecins de prescrire un premier arrêt de plus de quinze jours. La ministre évoque l'hypothèse de

faire financer ces jours de carence supplémentaires par les entreprises, ce qui a provoqué une réaction virulente des représentants des organisations patronales. Pour le président de l'Union des entreprises de proximité, regroupant des petits patrons, « C'est une déclaration de guerre, il en est hors de question ! » L'État et le patronat négocieront sur cette question et finiront bien par s'entendre sur la façon de faire payer les travailleurs.

Si déclaration de guerre il y a, elle a été faite par le patronat et ses représentants politiques aux travailleurs.

Frédéric Gesrol

Loi Duplomb : au profit de l'agro-industrie

Mardi 29 juillet, plus de 2 millions de personnes avaient signé la pétition contre la loi Duplomb. Un des aspects les plus contestés de la loi est la réintroduction de l'acétamipride, un néonicotinoïde nocif pour les abeilles interdit depuis 2018.

Les néonicotinoïdes sont une catégorie d'insecticides dérivés de la nicotine, développés par les industriels de l'agrochimie dans les années 1980. Ils ont connu un très fort développement depuis les années 1990 du fait de leur grande efficacité, prenant ainsi la place de divers autres insecticides interdits à cause de leur nocivité, dont ceux dérivés du DDT.

Actuellement, 40 % des insecticides vendus dans le monde sont des néonicotinoïdes, utilisés massivement dans l'agriculture, mais aussi pour divers usages domestiques. Leur interdiction dans l'Union

européenne est donc un enjeu de taille, d'abord pour les industriels de l'agrochimie, qui en retirent des profits énormes, mais aussi pour bien des agriculteurs.

Les apiculteurs, dont les abeilles peuvent être décimées par ce pesticide, ont évidemment des raisons d'être inquiets, alors que les betteraviers, eux, pourront maintenir leurs rendements. Cette loi touche aussi les éleveurs de bovins, qui utilisent des betteraves pour nourrir leurs animaux et qui peuvent voir d'un bon œil la réintroduction du néonicotinoïde.

Des producteurs de lait cultivent des betteraves

fourragères car cet aliment très riche permet d'augmenter la production laitière des vaches. Augmenter la production est une question de survie pour certains qui doivent moderniser leur élevage. Ils sont pris en tenaille, d'un côté par les banques du fait d'investissements sans cesse plus élevés, de l'autre par l'industrie laitière et la grande distribution qui maintiennent des prix bas. Certains d'entre eux se retrouvent ainsi derrière les défenseurs de la loi Duplomb et les puissants agriculteurs du secteur betteravier.

La nécessité de produire plus et plus vite pousse les agriculteurs à utiliser ce type de produits phytosanitaires car ils sont efficaces à court terme et prennent moins de temps que d'autres pratiques. Mais



Culture de betterave fourragère.

ils représentent surtout un marché de 5,3 milliards de dollars dans le monde pour les industriels de la chimie comme Syngenta ou Bayer. Ces industriels ont-ils déjà une molécule alternative ? Ont-ils étudié d'autres pratiques ? Ont-ils commencé des recherches ou attendent-ils que l'État les subventionne pour se pencher sur le problème ? Évidemment, la population et les agriculteurs n'en savent rien. En attendant, la réintroduction de l'acétamipride pourra assurer aux industriels une rente pour plusieurs années.

Les petits éleveurs et cultivateurs ne sont pas victimes de la réglementation comme le prétendent la FNSEA et la Coordination rurale. Si eux n'ont pas les moyens financiers pour s'adapter aux changements de réglementation, ce n'est pas le cas des cultivateurs qui exploitent plusieurs dizaines d'hectares de betterave et qui sont favorisés par la loi. Les petits agriculteurs sont ainsi les perdants d'un système qui, en plus de les pressurer, utilise leurs difficultés pour camoufler les intérêts des capitalistes du secteur.

Sébastien Janais

Défense : mettre la jeunesse au garde-à-vous

La Journée Défense et Citoyenneté, obligatoire pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, va être réformée dès la rentrée prochaine pour être encore plus militarisée, avec lever du drapeau, tir sportif et simulations de situations de guerre.

Le général responsable de l'opération au ministère des Armées a indiqué qu'à la lumière de l'expérience ukrainienne, il fallait « aller plus loin dans la connaissance de la jeunesse française, et dans la mise à jour des données qui nous permettraient, le cas échéant, de réquisitionner et/ou de mobiliser,

sans passer par un intermédiaire ». Il espère entretenir le contact avec une partie au moins des jeunes participants. Ainsi, en cas de besoin, il pourrait disposer d'une réserve suffisante de chair à canon mobilisable, de gré ou de force.

Il n'est pas sûr qu'un bourrage de crâne d'une journée, même renforcé et accompagné de dégustation de rations militaires, suffira à convaincre les jeunes d'être prêts à partir la fleur au fusil, « comme en quatorze » et pour « la der des der ».

Serge Fauveau

Affaire Dati-Ghosn : pour le profit de Renault

Après cinq ans de procédure, en pleine course à la mairie de Paris, Rachida Dati est renvoyée devant un tribunal correctionnel pour corruption et trafic d'influence.



Entre 2009 et 2013, Dati a perçu la modeste somme de 900 000 euros, versée par une filiale de Renault Nissan alors dirigée par Carlos Ghosn, réfugié aujourd'hui, pour fuir la justice, dans sa propriété au Liban. Les juges soupçonnent que cette somme lui a été versée pour jouer de son influence pour favoriser les intérêts de Renault en tant que députée au Parlement européen, ce qui est illégal.

Dati rétorque qu'elle serait intervenue en tant

qu'avocate pour défendre les intérêts du groupe Renault au Maghreb et en Iran, dans des affaires dont les enjeux se chiffraient en milliards d'euros. Concernant son activité au Parlement européen, elle a répondu à un journaliste : « Vous pensez qu'ils avaient besoin de moi ? Ils ont des dizaines de lobbyistes au Parlement européen ! » Servir les capitalistes en retirant au passage quelques petits avantages est en effet très répandu, voire banal, parmi le personnel politique de la bourgeoisie. Mais tous ne se font pas prendre la main dans le pot de confiture...

S. F.

Prix : pas de vacances pour les mauvais coups

Au 1er août, deux décisions de l'État rentrent en vigueur, qui ponctionneront encore plus les classes populaires.

Tout d'abord, la TVA sur les abonnements au gaz et à l'électricité passe de 5,5 % à 20 %. Le gouvernement, qui se doute de l'impopularité d'une telle mesure, explique que c'est l'application d'une directive

européenne. Quoi qu'il en soit, les foyers payeront en moyenne 13 euros de plus par an, au seul titre de l'abonnement à l'électricité.

Le ministre de l'Énergie, le millionnaire Marc Ferracci, prétend limiter

l'impact de cette hausse de TVA en baissant légèrement l'accise, une taxe sur l'électricité, au 1^{er} août. Or cette baisse n'est que temporaire et son taux est encore supérieur à celui qui prévalait entre 2022 et 2024. Il diminue aussi un peu le Turpe (tarif d'utilisation du réseau électrique), mais ce

tarif avait subi une hausse de 7 % en février avec six mois d'avance sur le calendrier prévu. Au total, les factures d'énergie pèseront donc plus lourd sur le budget des ménages.

Par ailleurs le gouvernement agit aussi sur l'épargne populaire qui rapportera encore moins à partir du

1^{er} août. Le taux du Livret A passera de 2,4 % à 1,7 % et celui du Livret d'épargne populaire de 3,5 % à 2,7 %. Ce que les quelques économies des travailleurs perdront sera gagné par les banques.

Tout un symbole de la politique gouvernementale.

Lucien Détroit

Travailleurs étrangers : l'État fabrique des sans-papiers

Près de quatre millions de travailleurs, en France, n'ont pas la nationalité française. La plupart sont en situation régulière, mais l'État transforme un nombre croissant d'entre eux en sans-papiers.

Contraints de renouveler régulièrement leurs titres de séjour, ces travailleurs sont empêchés de le faire par des délais démesurés, ne serait-ce que pour obtenir un rendez-vous. Cette situation, dénoncée depuis des années, est créée par les politiques gouvernementales visant à empoisonner l'existence des immigrés et par le manque de moyens de ce service public. Des associations aident certaines victimes dans leurs démarches et ont récemment saisi la justice contre plusieurs préfetures. Les litiges concernant les droits de séjour des étrangers ont représenté l'an dernier plus de 40 % des jugements rendus par les tribunaux administratifs, eux-mêmes engorgés.

Cela conduit à des situations dramatiques. De nombreux travailleurs étrangers voient leur titre de séjour expirer sans avoir pu en obtenir le renouvellement. Ils se retrouvent donc du jour au lendemain privés

du droit de travailler, et souvent licenciés par leur employeur. Étant également, par la même occasion, privés du droit au chômage et aux aides sociales, ils sont plongés dans la plus grande précarité. Même lorsque leurs titres de séjour sont finalement renouvelés, cela ne leur rend ni leur travail, ni l'argent perdu, ni leur logement s'ils en ont été chassés. Ils risquent également d'être expulsés du pays, alors même parfois que toute leur vie et leur famille sont ici, où ils résident et travaillent depuis des années voire des décennies.

Les retards ne concernent pas que le renouvellement de titre de séjour, mais aussi les premières demandes et les demandes d'asile. Parmi des milliers de cas connus, celui de Joes est particulièrement révoltant. Arrivé en France à l'âge de 11 ans, il y a suivi sa scolarité puis a travaillé, occupant des emplois souvent pénibles, dans la vente et la restauration.



À Paris le 31 janvier 2025, contre la circulaire Retailleau.

En raison de lenteurs de procédures administratives, il a reçu, après ses 18 ans, une obligation de quitter le territoire français. Âgé de 22 ans, sa compagne étant enceinte, ce jeune travailleur vient d'être enfermé deux mois dans un centre de rétention administrative puis expulsé vers le Congo, où il ne connaît personne et où les soins contre le VIH, dont il est porteur, sont en train de disparaître du fait de l'arrêt des aides américaines décidé par Trump.

Une fraction des travailleurs, les étrangers, sont

la cible de la propagande gouvernementale et médiatique ainsi que de l'action de la police et de l'administration. Non seulement cela conduit à des drames humains, mais cela contribue à affaiblir l'ensemble des travailleurs au moment où leur unité est plus que jamais nécessaire pour riposter aux attaques dont ils font tous l'objet. Travailleurs français et étrangers, avec ou sans papiers, forment une seule et même classe ouvrière, et doivent avoir les mêmes droits.

Ludovic Baziet

fil rouge

La calcullette de Beaune

Clément Beaune, le haut-commissaire à la Stratégie et au plan, conteste le montant de 211 milliards d'euros de cadeaux aux entreprises établi par une commission d'enquête sénatoriale. Il explique sans rire que les exonérations de cotisations sociales ne sont pas des aides aux entreprises et arrive quant à lui au chiffre de 112 milliards.

On comprend son embarras. Alors que le gouvernement annonce plus de 40 milliards d'économies sur le dos des classes populaires, ces 211 milliards de cadeaux aux patrons, soit 6 690 euros par seconde, ont de quoi révolter.

Démagogie à tout va

Après avoir traité les jeunes de « barbares », Retailleau, le ministre de l'Intérieur, dénonce à présent la « France des salauds » en promettant des peines de prison plus lourdes à ceux qui utilisent des mortiers d'artifice.

Mais sa soif de justice ne va pas jusqu'à se démarquer de sa collègue Dati, mise en examen pour abus de pouvoir et corruption pour des centaines de milliers d'euros. La France des corrompus, des magouilleurs et des racistes, voilà le camp de Retailleau !

La CMA CGM achète

Basée à Marseille, la CMA CGM va devenir sponsor de l'équipe cycliste Decathlon. Elle est déjà sponsor de l'OM, soutient la réfection de la cathédrale Notre-Dame de la Garde ou le très chic Cercle des nageurs, après avoir été partenaire logistique des JO de Paris ou de l'équipe Ferrari en F1.

L'argent coule à flots pour Saadé, propriétaire de CMA CGM, 3^e armateur mondial spécialisé dans le transport de conteneurs et 6^e fortune de France : avec l'exploitation des marins sous-payés, l'argent des consommateurs des produits transportés et même les aides de l'État, on fait des miracles.

Cité Yser – Mérignac : entreprise de démolition sociale

La mairie de Mérignac, Bordeaux Métropole et le bailleur social, Domofrance, ont lancé fin juin un « projet de renouvellement urbain » sur la cité Yser de Mérignac, en Gironde.



Cette cité, qui date de 1959, regroupe 350 logements populaires, dont les loyers sont aujourd'hui parmi les plus faibles de la commune. À part la rénovation des entrées et des cages

d'escalier dans les années 1990, elle n'a pas été vraiment entretenue, les planchers de certains appartements sont d'origine, avec des parquets usés, l'isolation laisse souvent à désirer

et l'humidité s'infiltrer un peu partout. Si les augmentations de loyer sont limitées par la loi, ce n'est pas le cas des charges locatives qui se sont envolées ces dernières années, sans que l'habitat ait été amélioré et bien que les locataires aient protesté, pétitionné et manifesté contre ces hausses de charges.

La méfiance à l'égard de Domofrance et de la mairie est donc légitime. Elle s'est encore exprimée lors des réunions de pseudo-concertation. Le projet prévoit la destruction de 92 logements, le percement d'une route, au détriment des jardins et des espaces de jeux entretenus par les charges locatives, et le déplacement du petit centre commercial et du centre médical.

Il n'est pas prévu que ces 92 logements populaires

supprimés soient remplacés sur la cité, et s'ils le sont à proximité, ce ne sera pas de toute façon aux mêmes conditions de loyer. Toutes les opérations de renouvellement urbain se traduisent en effet par des augmentations significatives allant jusqu'à plusieurs centaines d'euros, poussant les plus pauvres en dehors de l'agglomération. Quant à la promesse d'une meilleure isolation, uniquement extérieure, et d'une baisse des charges, les locataires se demandent bien pourquoi le bailleur a attendu 60 ans pour s'y atteler. À moins qu'il ne s'agisse que d'annonces, destinées à faire passer la pilule d'une opération qui ne répond pas aux attentes des locataires mais à celles d'un bailleur pas très social.

Correspondant LO

Israël : Netanyahu, assassin contesté

La contestation du génocide perpétré à Gaza se répand en Israël même. Alors que plus de 60 000 Gazaouis ont été tués et près de 146 000 autres blessés, après 21 mois de guerre, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer la politique meurtrière du gouvernement et de son chef Netanyahu.

Le 28 juillet, deux ONG israéliennes défendant les droits de l'homme, B'Tselem et Physicians for Human Rights Israël, ont publié un communiqué dénonçant les meurtres par la faim, ainsi que la destruction systématique du système de santé palestinien.

Les critiques de l'ancien Premier ministre Ehud Olmert, qui lui-même a été membre du Likoud, le parti de Netanyahu, ne sont vraisemblablement pas dénuées de calcul politique, mais il affirme que l'opinion publique israélienne est « majoritairement favorable à un arrêt immédiat de la guerre, quelles que soient les circonstances, si cela permet le retour des otages ». Il dit encore regretter « qu'une part significative du gouvernement israélien [soit] explicitement opposée à la fin de la guerre, même si cela implique la mort de certains otages ».

De même l'ancien ambassadeur d'Israël en France, Elie Barnavi, pourtant partisan de la guerre en réponse à l'attaque du Hamas le 7 octobre, a estimé, dans une tribune récente, que « *Ce qu'on appelle improprement la guerre de Gaza a muté depuis longtemps en un assaut brutal contre la population civile, qui n'a plus aucune justification militaire. Il reste la soif de vengeance, les desseins tortueux d'un Premier ministre aux abois qui se bat pour sa survie politique et judiciaire, et l'aspiration de ses alliés suprémacistes et messianiques à vider le territoire de ses habitants pour leur substituer des colons juifs. C'est bien ce qu'on appelle une épuration ethnique.* »

Les porte-parole du gouvernement israélien répondent à ces critiques en osant affirmer : « *À Gaza aujourd'hui, il n'y a pas de famine causée par Israël* », et accusent

le Hamas de provoquer la pénurie en captant l'aide humanitaire. Les témoignages de soldats israéliens présents sur le terrain, relayés par le *New York Times*, n'empêchent pas Netanyahu et ses fidèles de continuer à mentir effrontément. Les dirigeants et les porte-parole israéliens en ont l'habitude, eux dont le métier consiste de toute façon à défendre ce qui est indéfendable.

Les témoignages ne s'en multiplient pas moins, venant notamment de soldats revenus de Gaza, durement éprouvés par ce qu'ils ont vu et le sale travail auquel on les a contraints. Certains en sont à perdre la raison ou à se suicider. Mais surtout, chaque semaine au minimum, des manifestants exhortent le gouvernement à « *arrêter la guerre, ramener les otages restants, arrêter la famine* », et s'opposent au cynisme de Netanyahu qui fait tout pour poursuivre le massacre, au plus grand mépris des otages et de leurs familles. Le 24 juillet encore, des manifestants de Tel Aviv affichant « *Netanyahu, tu nous tues* » ont été chassés par la police.



De toute évidence, Netanyahu et sa bande de ministres d'extrême droite veulent profiter aussi longtemps que cela leur sera possible de la situation actuelle. Le massacre et les destructions qu'ils ont pu opérer avec la complicité de toutes les grandes puissances, le soutien ouvert de l'actuel président des États-Unis, leur donnent l'occasion non seulement de tuer le plus de Palestiniens possible, mais

de faire avancer leur programme, de les chasser, et d'annexer l'ensemble de la Palestine historique, accomplissant jusqu'au bout le projet sioniste en tant que projet colonialiste de la pire espèce.

Il reste tout de même un obstacle : la population palestinienne, après des décennies de ce régime d'oppression, s'oppose toujours avec détermination à cette entreprise d'anéantissement.

Viviane Lafont

Sénégal : le départ des soldats français

Le 17 juillet, la dernière base militaire française du Sénégal, installée à Dakar depuis 1920, a été officiellement remise à l'armée sénégalaise. Après les retraits du Mali, du Burkina Faso et du Niger, l'armée française ne conserve plus qu'une seule base en Afrique, à Djibouti. Elle en comptait encore une quinzaine il y a trente ans.



La présence militaire française en Afrique. Ici, au Cameroun.

Il aura donc fallu 65 ans pour que la France cesse d'avoir une présence militaire permanente dans ses anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest, devenues indépendantes en 1960. Pendant

toutes ces décennies, ces bases ont été des points d'appui pour les nombreuses interventions militaires françaises sur le continent.

La base de Dakar, qui vient de fermer, a été utilisée

à maintes reprises : pour appuyer le régime de Senghor en 1968 face aux manifestations d'ouvriers et d'étudiants, faire décoller les avions partis bombardier les indépendantistes sahraouis en Mauritanie en 1977, servir de base de transit lors de l'opération Turquoise au Rwanda en 1994 ou encore de plateforme logistique lors des opérations Licorne en Côte d'Ivoire, Servat et Barkhane au Sahel.

Toutes ces opérations avaient pour objectif d'assurer la défense des intérêts de la bourgeoisie française et de ses groupes capitalistes, comme Total, Bouygues, Bolloré ou CMA CGM. Si aujourd'hui Macron fait mine de « tourner une page », c'est surtout que la France n'a plus les moyens de ses ambitions impérialistes. Dans plusieurs pays du Sahel, ses troupes ont été poussées dehors par des régimes militaires s'appuyant sur la colère de classes populaires plongées dans une misère grandissante. Au

Niger, au Burkina et au Mali, les juntes militaires qui ont pris le pouvoir entre 2020 et 2023 ont exigé le départ de l'armée française ; obtenir ce départ au Sénégal était une promesse de campagne du Pastef, le parti ayant remporté les élections en mars 2024 après des manifestations violemment réprimées par le président de l'époque, Macky Sall, un grand ami de Macron. Ainsi, l'évacuation des bases françaises a été négociée pour éviter un scénario similaire à celui du Mali ou du Niger. Elle permet à l'actuel président Bassirou Diomaye Faye et à son Premier ministre Ousmane Sonko, tous deux membres du Pastef, d'apparaître comme les garants de la souveraineté nationale sénégalaise.

Le départ des soldats ne signifie pas pour autant la fin de la mainmise de l'ancienne puissance coloniale. La coopération militaire demeure, puisque des officiers français continueront de former l'armée sénégalaise.

Et surtout, les intérêts des capitaux français ne sont pas écornés. La France est encore le premier fournisseur du Sénégal, avec 12 % de parts de marché en 2023 et un excédent commercial de 937 millions d'euros. La monnaie reste le franc CFA, issu de l'époque coloniale. De grandes entreprises, comme Total, Orange, Auchan ou encore Eiffage, y détiennent d'importants marchés.

Que les troupes françaises quittent l'Afrique est la moindre des choses. Mais la misère, l'inflation et l'exploitation de la classe ouvrière ne disparaîtront pas avec elles, et ce n'est d'ailleurs pas l'objectif des dirigeants politiques. Ceux-ci s'appuient sur la légitime colère contre l'impérialisme français pour conforter leur propre pouvoir, qui est aussi celui des classes possédantes, française et africaines. C'est aussi à celui-là qu'il faudra mettre fin.

Claire Dunois

Thaïlande-Cambodge : fièvre nationaliste et intérêts financiers

Après cinq jours de combat, au moins 43 morts et 270 000 déplacés, malgré un cessez-le-feu signé le 28 juillet, les combats continuaient le 29 juillet à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge.

L'enjeu affiché de cette guerre est le tracé exact de la frontière sur laquelle se trouvent des temples khmers revendiqués par les deux pays et qui étaient gérés jusque-là par des soldats thaïlandais et cambodgiens sans armes. Cette frontière floue, contestée par le Cambodge depuis son indépendance en 1953, a été tracée en 1907 par l'impérialisme français pour séparer, dans son intérêt, l'Indochine française du Siam, l'ancien nom de la Thaïlande. Cet héritage colonial a ainsi créé un de ces nombreux points chauds de la planète qui se réveillent périodiquement en fonction des intérêts des classes dominantes et plongent les

populations dans la guerre.

Sur cette frontière, la tension monte depuis le mois de février, instrumentalisée par le pouvoir en Thaïlande et au Cambodge ainsi que par les oppositions internes.

Les clans qui gouvernent, celui des richissimes Shinawatra en Thaïlande et celui des Hun au Cambodge, proches jusque-là, viennent de se brouiller notamment sur la question des casinos, que le Cambodge exploite en masse à la frontière avec la Thaïlande. Ces casinos sont la couverture d'activités plus ou moins mafieuses, incluant la cyberfraude, l'esclavage, la traite des êtres humains, le travail des enfants... Le gouvernement thaïlandais



Migrants cambodgiens contraints de repasser la frontière avec la Thaïlande.

projette ainsi depuis un an d'autoriser l'ouverture de casinos sur son sol, ce qui constituerait une sérieuse concurrence pour les oligarques cambodgiens. L'un d'entre eux, Kok An, proche de la famille Hun, est d'ailleurs menacé depuis début

juillet par un mandat d'arrêt thaïlandais.

En Thaïlande, l'armée et le clan Shinawatra sont en concurrence permanente. Thaksin Shinawatra a été chassé du pouvoir par un coup d'État en 2006 tandis que la sœur de Thaksin,

Yingluck, l'a été en 2014. Le conflit frontalier a permis au pouvoir cambodgien de provoquer une crise politique en Thaïlande et d'obtenir la suspension de la première ministre Paetongtarn, elle-même fille de Thaksin. Lequel n'en a pas moins endossé, malgré l'absence de toute fonction officielle, les habits de chef de guerre, appelant l'armée à « répondre selon les plans stratégiques prévus » aux attaques du voisin.

Au Cambodge, les Hun, père et fils, en lançant leur armée à la conquête des quatre temples khmers, ne sont pas en reste. En faisant monter la fièvre nationaliste autour de ce conflit frontalier, militaires et politiciens des deux pays comptent bien conforter leur pouvoir. Les travailleurs et les classes populaires des deux pays en feront les frais.

Serge Benham

Algérie : un responsable syndical emprisonné



Le syndicaliste Lounis Saïdi emprisonné.

Lors d'un procès expéditif, Lounis Saïdi, le secrétaire général de la Fédération des cheminots de l'UGTA, a été condamné à deux ans de prison pour avoir appelé les cheminots à une grève générale illimitée, qui devait démarrer le 7 juillet.

Avant le procès, les membres de la direction de la Fédération des cheminots s'étaient réunis pour désavouer leur secrétaire, qui jusque-là s'était toujours montré tout aussi docile et responsable qu'eux, vis-à-vis de la direction de la SNTF (Société nationale des transports ferroviaires). Mais Lounis Saïdi a sans doute été excédé de la politique de la direction, qui a délibérément déserté une vingtaine de réunions de négociation où devait être abordée la question des salaires.

Ce mépris affiché à l'égard des syndicats a été vivement ressenti par les cheminots, mécontents d'être promenés de réunion en réunion, alors que leurs conditions de travail se sont dégradées et que leurs salaires sont gelés depuis des années.

En tout cas la nouvelle direction de la Fédération des cheminots a annulé l'appel à la grève tandis que le ministre des Transports, s'appuyant sur les récentes lois qui restreignent le droit de grève et le droit syndical, menaçait de prison les

travailleurs qui feraient grève. En même temps, la direction de la SNTF lâchait des augmentations de salaires, qu'elle avait toujours refusé : 10 % pour les travailleurs de l'exécution, 8 % pour la maîtrise, 5 % pour les cadres, et 2 % pour les cadres dirigeants.

On voit combien en fait le pouvoir craint un retour de la contestation, en particulier celle qui peut venir du monde du travail. Cette condamnation de Lounis Saïdi s'ajoute à celles d'autres militants comme Messaoud Boudiba, le secrétaire général du syndicat des enseignants, le CNAPEST, qui est sous contrôle judiciaire, suite à la grève qui a eu lieu en début d'année.

On voit aussi que l'arbitraire ne s'applique pas uniquement à l'écrivain Boualem Sansal, ou à un journaliste comme Jean Christophe Gleizes, qui bénéficient du soutien de la classe politique française, mais touche tous les pans de la société. Il peut empêcher le mécontentement de s'exprimer en temps, mais pas de croître.

Leila Wahda

Tchéquie : faucille et marteau interdits ?

« Quiconque crée, soutient ou promeut un mouvement nazi, communiste, ou autre visant manifestement à supprimer les droits de l'Homme et les libertés ou à inciter à la haine raciale, ethnique, nationale, religieuse ou de classe » sera désormais passible d'un à dix ans de prison en République Tchèque.

Ainsi, défendre le communisme serait désormais un crime. Dans ce pays de l'Union européenne, les politiciens prétendent démocrates ont donc décidé d'ajouter explicitement la référence au « communisme » à cet article déjà existant du code pénal. Ils font ainsi volontairement l'amalgame entre le communisme et le stalinisme dont le pays a été particulièrement victime. Ils mettent par ailleurs sur le même plan le racisme et la colère de classe légitime des exploités contre leurs exploités.

Une fois voté par les députés, le texte a été promulgué par le président tchèque, le général Petr

Pavel. Le stalinisme ne lui est pas inconnu, puisqu'en bon arriviste, il fut lui-même membre du parti stalinien au pouvoir, jusqu'à sa chute en 1989. Il devint quelques années plus tard président du comité militaire de l'OTAN et est actuellement un grand partisan de la livraison « sans limite » d'armes au gouvernement ukrainien, au prétexte de défendre les valeurs démocratiques.

La loi ne précise pas s'il est désormais interdit de chanter l'Internationale ou de brandir un drapeau rouge. Cela est laissé à l'appréciation future du gouvernement et des tribunaux, leur donnant ainsi des moyens légaux supplémentaires pour réprimer de futurs mouvements de contestation. Mais au fond, si les représentants de la bourgeoisie tchèque ressentent le besoin, en 2025, de conjurer le spectre du communisme, c'est qu'ils savent que ces idées sont toujours vivantes et qu'ils les craignent.

Ludovic Baziet

La Poste Paris 17 : exposés à l'amiante

Jeudi 24 juillet, les postiers qui travaillent rue des Renaudes à Paris ont reçu dans la nuit un message leur demandant de ne pas s'y rendre le lendemain vendredi, ni le samedi. Le lundi, ils seraient dispersés sur différents centres de Paris pour continuer la préparation des tournées et leur distribution.

Des mesures de l'air avaient en effet révélé la présence d'amiante au-dessus de la norme dans ce bâtiment datant du début des années 70 et où elle est présente sous toutes ses formes.

La Poste a vendu le bâtiment, sauf les locaux où travaillent 250 facteurs, et

depuis plus de 18 mois des travaux de démolition sont en cours pour transformer l'ensemble en immeuble prestigieux de bureaux. Plusieurs chantiers de désamiantage ont eu lieu, certains réalisés par La Poste, quand elle était propriétaire, mais les plus importants le

sont par le nouveau propriétaire, depuis le début des travaux.

D'où vient la présence d'amiante dans l'air ? Les travaux ont-ils rendu celle-ci volatile ? En tous cas, les postiers y ont été exposés pendant des jours. Et pas seulement eux, mais tous ceux qui travaillent dans ces locaux, les ouvriers du chantier, les usagers et les habitants du quartier. La Poste n'a pas jugé bon de transférer le lieu de travail des postiers pendant la durée du chantier et depuis des mois, ils doivent

travailler avec le bruit des marteaux piqueurs, des perceuses, des disquieuses, etc. La poussière a envahi les locaux et s'accumule, d'autant que le nombre de travailleurs du ménage n'a pas été augmenté. Et comme le bâtiment n'a plus ni toit ni murs, les bâches ne suffisent pas et en cas de pluie, elle coule jusqu'aux locaux des facteurs.

En maintenant le travail dans un chantier hors normes, La Poste a voulu faire des économies. Beaucoup ont protesté et

l'inspection de travail est venue à plusieurs reprises, exigeant que des mesures minimum de sécurité soient prises.

Aujourd'hui, La Poste est obligée de disperser les facteurs dans l'urgence. Mais chacun a pu constater son irresponsabilité. Pour beaucoup de facteurs, ses dirigeants sont responsables et coupables de les avoir exposés à l'amiante, et ils ne comptent pas la laisser s'en tirer comme cela.

Correspondant LO

Saisies sur salaire : les locataires menacés

Depuis le 1^{er} juillet 2025, les propriétaires-bailleurs peuvent, en cas d'impayés de loyer, engager une procédure express de saisie sur salaire.

Jusque-là, une telle saisie nécessitait la décision d'un juge, mais elle peut maintenant directement passer par un commissaire de justice, le nouveau nom de l'huissier. Il suffira à celui-ci d'un commandement de payer, sans règlement au bout d'un mois, pour demander à l'employeur la saisie sur salaire. Le juge, lui, ne sera saisi qu'en cas de contestation du locataire et donc a posteriori.

Tous les salaires, pensions de retraite, allocations chômage sont ainsi susceptibles d'être prélevés au-delà du « solde bancaire insaisissable » qui est de 646,52 euros, soit le montant du RSA.

Cette mesure intervient alors que de nombreux travailleurs victimes de licenciements, et plongés dans la précarité, voient leurs revenus diminuer et sont contraints de choisir entre

nourrir leur famille ou payer leurs dettes locatives. La Confédération nationale du logement dénonce à juste titre « *une nouvelle attaque d'ampleur contre les locataires les plus fragiles* ». Elle ajoute que « *cette réforme va accélérer le recouvrement des propriétaires bailleurs au mépris des droits et de la vie des locataires en situation de détresse financière* ».

La modification de la procédure de saisie sur salaire issue de la loi d'orientation du ministère de la Justice va au-delà des seuls loyers. Elle permet « *à tout créancier, professionnel, administration, particulier, d'obtenir un remboursement qui sera directement retenu par l'employeur sur le salaire net du salarié* ».

Le gouvernement sait saigner les travailleurs et soigner ceux qui vivent de la propriété.

Christian Bernac

Un an après les JO : le sport populaire grand perdant

Parade nautique, anneaux sur la tour Eiffel et feu d'artifice, la fête organisée le 26 juillet pour l'anniversaire des Jeux olympiques de Paris a surtout mis en évidence combien les belles paroles de l'an dernier, faisant du sport une grande cause nationale, étaient du vent.

Les milliards dépensés pour les JO ont bien laissé quelques constructions, notamment des centres aquatiques en Seine-Saint-Denis. Mais ces réalisations de prestige ne changent rien à la pénurie. La construction d'infrastructures sportives, après une augmentation continue des années 1960 à l'an 2000, a fortement baissé depuis, et aujourd'hui les collectivités locales ont de plus en plus de mal à trouver les moyens de faire fonctionner des installations vieillissantes, notamment les piscines. Près de 70 % d'entre elles ont plus de trente ans, et elles sont de toute façon en nombre nettement

insuffisant pour les besoins des quartiers populaires.

Il n'a pas fallu attendre longtemps après les JO pour que le couperet s'abatte sur les dépenses consacrées au sport. Les crédits du ministère des Sports, de la Jeunesse et la Vie éducative ont été rabotés de 300 millions d'euros en 2025, et le budget présenté par Bayrou prévoit une nouvelle baisse de sa dotation de presque 18 %.

Des athlètes dénoncent ce manque de reconnaissance et cet oubli des belles promesses de l'an dernier. Les sportifs paralympiques, souvent des amateurs, sont également lâchés aujourd'hui par leurs sponsors, comme

LVMH ou Carrefour, qui avaient utilisé leur image le temps des JO. Mais sans surprise, c'est surtout le sport populaire qui est touché. Une des mesures particulièrement choquantes décidées par le gouvernement pour la rentrée est d'exclure les enfants de moins de 14 ans du « Pass'Sport », cette petite allocation (de 70 euros cette année) qui aide les familles les plus modestes à payer l'inscription des enfants dans un club sportif. Pour la seule Fédération française de football, ils étaient l'an dernier 375 000 jeunes de moins de 14 ans à en bénéficier.

L'État va ainsi économiser quelques millions d'euros au détriment des jeunes des quartiers populaires. Auxquels, sans nul doute, certains démagogues reprocheront demain de traîner en bas de leur cage d'escalier...

Serge Fauveau



Manifestation contre la fermeture de la piscine municipale de Saint-Sulpice-la-Pointe dans le Tarn.

LA DEPECHE - JEAN-MARC CARPENTIER

Amazon et l'argent fret...

Amazon annonce vouloir acheminer 500 000 colis par an entre Lyon et Paris par TGV. L'opérateur logistique serait Hexafret, une des deux entreprises issues du récent découpage de Fret SNCF.

Le dernier TGV postal a été arrêté en 2015, remplacé par des camions. Mode écolo oblige,

Amazon vante le fait que le train polluerait moins. Quelle découverte ! Mais surtout, ce trust richissime profiterait ainsi des installations ferroviaires payées, comme le réseau routier d'ailleurs, avec l'argent public. Nul doute qu'il sache obtenir un tarif préférentiel !

Atalian – Grenoble : la grève fait reculer la direction

Mercredi 23 juillet, les grévistes d'Atalian étaient fières d'avoir fait reculer la nouvelle entreprise qui venait de reprendre le marché du nettoyage de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) à Grenoble.

À chaque reprise de marché, environ tous les trois ans, c'est la même angoisse pour les femmes de ménage qui s'attendent encore une fois à de sales coups de la part du nouveau prestataire, avec la complicité du donneur d'ordre. Si la réglementation de la convention collective (ex-annexe 7) protège les salariés qui restent

en place, elle y met des restrictions à la reprise des salariés en maladie, ceux qui n'ont pas six mois d'ancienneté, et d'autres finesses dont seuls les patrons sont capables pour ne pas devoir reprendre tout le monde et faire ainsi des économies de postes.

C'est ce qu'avait décidé les patrons d'Atalian en ne

reprenant pas quatre salariés sur dix-huit au total.

Mal leur en a pris, la totalité des travailleuses, toutes à la CGT, se sont mises en grève immédiatement. Elles s'étaient déjà préparées à refuser tout nouveau sacrifice comme faire le travail à la place de leurs camarades mises hors du site. Il faut dire que les grévistes ont déjà une bonne expérience de lutte, certaines d'entre elles ayant fait un mois de grève sur un autre chantier, l'an dernier.

Au bout de deux jours de grève totale et déterminée,



Lors d'une précédente grève.

Atalian reculait, tout le monde était repris et les deux jours de grève étaient payés. Une victoire d'autant plus appréciée que cette disposition, consistant à supprimer des effectifs à chaque changement de

prestataire, est habituellement subie puisque « légale ». Eh bien, cette fois-ci, les grévistes ont montré qu'il n'y a aucune raison d'accepter cette légalité à la sauce patronale.

Correspondant LO

Travailleurs saisonniers : l'exploitation par tous les temps

Comme chaque été, de nombreux secteurs, de l'agriculture à l'hôtellerie et la restauration, tournent grâce à des centaines de milliers de saisonniers. Et comme chaque année, les témoignages affluent sur les conditions que ces travailleurs doivent affronter.

Plusieurs organisations syndicales animent des permanences ou des caravanes pour rencontrer ce personnel, engagé pour trois à six mois, lors des pics d'activité liés au tourisme ou à l'agriculture. Un site internet, Staff-Advisor, créé par un maître d'hôtel lui-même saisonnier, invite les travailleurs à laisser un avis sur les conditions de vie, de travail et de salaire qu'ils ont trouvées.

Qu'il s'agisse des avis qu'on trouve sur la plateforme ou des échanges rapportés par les organisations syndicales, les problèmes qui reviennent le plus souvent concernent les salaires et le temps de travail à rallonge. Ainsi, une barmaid engagée par un restaurant en Charente raconte que, parce qu'elle avait exigé le paiement des heures supplémentaires qui lui étaient dues, son employeur l'a harcelée en décrétant qu'il

n'aimait pas les gens procéduriers... Un travailleur d'un village vacances de Haute-Savoie énumère « des demandes de faire toujours plus d'heures avec chantage à la prime en cas de refus, les repas oubliés la moitié du temps, le manque de personnel et les conditions encore plus pénibles des travailleurs immigrés, forcés de rester pour leurs papiers malgré des conditions et des charges de travail déplorables ». Une travailleuse agricole, employée au mois de juin au palissage des vignes dans la Marne souligne quant à elle « les propos sexistes et misogynes incessants » auxquels elle a été confrontée.

Pour imposer leur loi, les patrons usent et abusent des conditions temporaires et précaires des saisonniers. Un ouvrier agricole du Tarn s'est ainsi vu expliquer que quelle que soit la durée réelle de la journée de travail, tout le

monde était payé pour 7 h 30, mais qu'il pouvait « ramener des légumes » ! Des employeurs, notamment dans la restauration, présentent le repas dû aux salariés comme un avantage qui justifierait leur travail gratuit. Dans ce secteur, de nombreux serveurs dénoncent la pratique du partage des pourboires en fin de saison, qui peut aboutir à la disparition de centaines d'euros. De même, la promesse de régler les heures supplémentaires en fin de saison reste souvent lettre morte et il faut alors se battre pour se les faire payer.

Les conditions de logement constituent l'autre point noir. Des ouvriers agricoles se voient attribuer pour tout logement un lit de camp installé dans un coin de hangar, dépourvu de sanitaires, voire d'accès à l'eau, parfois sans électricité. Un animateur sportif engagé dans un camping raconte que le patron lui a proposé de se loger dans un mobil-home en travaux qu'il ne pouvait décemment pas proposer à ses clients puisqu'il n'avait même pas de porte.

Tout cela n'empêchera pas des patrons décomplexés de se scandaliser de ne pas réussir à recruter et de réclamer des aides. Les dirigeants politiques vanteront alors leurs mesures pour « remettre les chômeurs au travail » et chacun se félicitera de promouvoir cette prétendue « culture du travail » qui consiste en réalité à cultiver et faire croître l'exploitation.

Nadia Cantale

Papeterie Lecas : Hamelin doit payer !



PIERRE MARSAT RADIO FRANCE

Les 69 travailleurs licenciés de la papeterie Lecas de Nersac, en Charente, spécialiste de la fabrication des agendas Oxford et filiale du leader du secteur, le groupe Hamelin, se retrouvent sans salaire, mais aussi sans indemnité de licenciement.

Au début de l'année 2025, quelques mois après la décision du groupe Hamelin de cesser ses commandes, la papeterie a mis la clé sous la porte. Le plan de licenciement, bien mal nommé plan de sauvegarde de l'emploi, a été validé par l'État le 10 janvier. Au passage, la direction proposait un « accord transactionnel » confidentiel selon lequel, en échange de 7 000 euros, les salariés s'engageaient à renoncer à toute poursuite pour contester la rupture de leur contrat de travail. « Ça n'était pas très bon signe », a déclaré un ancien salarié de la papeterie, et c'est le moins qu'on puisse dire.

Au début de l'été, les travailleurs constataient qu'ils ne percevaient plus leurs indemnités mensuelles de reclassement, ni les aides à la création d'entreprise, plus rien en un mot. « Je devais commencer ma formation de chauffeur poids lourds au 1^{er} juillet mais tout a été annulé, l'organisme n'avait

pas été payé », raconte un travailleur. Ils apprenaient alors que, le 30 juin, la papeterie Lecas Industries s'était très soudainement déclarée en cessation de paiements, demandant sa mise en liquidation judiciaire, ce qui signifie en clair qu'elle ne comptait rien payer.

Le parquet de Caen a fait appel de cette décision pour soupçon d'escroquerie, mais la justice n'a pas ordonné que ce qui est dû aux travailleurs licenciés leur soit payé. Un travailleur ne payant pas ses dettes trouve rapidement un huissier devant sa porte, mais un groupe important n'est pas soumis à ce genre de contrainte ! Les travailleurs se retrouvent donc maintenant sans aucun revenu.

Alors quelle que soit l'issue judiciaire, ce n'est pas à eux de payer les pots cassés, mais au groupe Hamelin dont le coffre-fort est bien garni, lui qui augmente régulièrement ses prix à la rentrée scolaire.

Aline Retesse



Dans les vignes du Val-de-Loire.

JOËL LE GALL OUEST FRANCE

Stellantis : menteurs, tricheurs, licenciés

Le groupe automobile Stellantis a annoncé des résultats prétendument « catastrophiques » pour le premier semestre 2025 et, en même temps, l'accélération de ses « restructurations », c'est-à-dire des fermetures d'usines.

C'est une petite mécanique bien huilée : faire planer le flou sur l'avenir de tel ou tel site, organiser la publication de résultats financiers négatifs, et en conclure que les « restructurations » sont inévitables. Stellantis vient encore une fois de jouer cette arnaque, en annonçant au même moment un prétendu résultat négatif pour le premier semestre, la fermeture de l'usine de Douvrin dans le Pas-de-Calais et la fin de la production de véhicules à hydrogène à Hordain, dans le Nord.

Déjà en 2012-2013, le groupe, qui s'appelait alors PSA, avait cherché à faire croire – avec l'aide d'un gouvernement et de médias complaisants – qu'il était « au bord de la faillite », pour justifier la fermeture des usines d'Aulnay, de Saint-Ouen, et de Madrid en Espagne.

Cette fois, il a annoncé une perte de 2,3 milliards d'euros. Alors que Stellantis

a dégagé 24 milliards d'euros de profits ces deux dernières années, cette perte a de quoi surprendre : et pour cause, elle est totalement artificielle. En réalité, le groupe a encore accumulé des profits pendant le premier semestre, mais a mis de côté quelque 3,3 milliards d'euros, une provision qui lui permet de faire passer ses comptes dans le rouge. Le plus fort est que cette provision a pour objectif de financer... les fermetures d'usines prochaines. Comme l'écrit le groupe dans un communiqué, ces provisions comprennent « *les effets des décisions stratégiques visant à rationaliser les activités de Stellantis* ». En langage patronal, cela signifie évidemment licencier des travailleurs.

Le groupe va donc fermer des usines ou réduire drastiquement leurs effectifs en prétextant un déficit... causé par la mise en provision d'argent servant à financer



Rassemblement à Stellantis Douvrin en avril 2025.

les restructurations.

On le voit dans les communiqués financiers du groupe, la guerre commerciale sur les tarifs douaniers et la concurrence acharnée à laquelle se livrent les capitalistes de l'automobile ont certes dégradé les ventes de Stellantis, notamment aux États-Unis. Mais certainement pas au point d'arriver à ce trou de plus de 2 milliards d'euros, qui relève, lui, d'un artifice comptable... parfaitement légal du point de vue du droit bourgeois.

Les travailleurs de l'usine de Douvrin, dont le

patron a annoncé officiellement la fermeture en 2026, ceux de l'usine d'Hordain, qui craignent pour la survie du site après l'annonce brutale de la fin de l'hydrogène, ou encore ceux de Poissy, elle aussi dans le viseur, doivent avoir en tête que ces annonces financières de Stellantis sont une manœuvre. Il en est de même pour les travailleurs de ses autres usines dans le monde, notamment en Italie où le groupe multiplie les annonces de « sureffectifs ». Les actionnaires de Stellantis croulent sous les milliards, et ils sont capables de trouver de l'argent quand il s'agit, comme il vient d'être annoncé, d'investir 1,2 milliard d'euros dans l'usine de Kenitra au Maroc, jugée plus rentable car les salaires

y sont scandaleusement bas. L'objectif serait d'en faire la plus grosse usine mondiale du groupe.

Stellantis, comme tous les constructeurs automobiles, se prépare à devenir « plus compétitif » face à ses concurrents avec la peau des travailleurs. Il n'y a aucune raison de l'accepter. Si le groupe a besoin d'argent, qu'il puise dans les dizaines de milliards de profits accumulés ces dernières années ! Les travailleurs des usines Stellantis et des centaines de sous-traitants et fournisseurs, qui seraient condamnés par les licenciements et les fermetures de sites, ont besoin d'un salaire pour vivre, et de garanties pour l'avenir. Ils devront les imposer.

Correspondant LO

À Douvrin, annonce scélérate

La dernière semaine de juillet, le groupe Stellantis a annoncé la fermeture de son usine de Douvrin, l'ex-Française de Mécanique.

La fabrication des deux derniers moteurs va s'arrêter : l'une en novembre, l'autre début 2026.

La direction pourrait même fermer avant les dates annoncées, car elle ment toujours.

Après avoir encaissé des milliards d'euros de bénéfices (24 milliards sur les deux dernières années), les actionnaires du groupe se débarrassent des salariés avec peu de choses et les plongent dans l'inquiétude : ils toucheront quelques mois de salaire de plus s'ils quittent le groupe, ou un congé-senior bloqué à trois ans. Il y aura aussi quelques transferts de plus vers l'usine ACC de Douvrin, qui produit des batteries, avec des pertes d'ancienneté et une petite prime. Les intérimaires n'auraient rien, tout comme les sous-traitants

qui vont aussi perdre leur travail.

La direction et les politiciens des environs avaient laissé entendre que les salariés seraient embauchés à l'usine ACC. En réalité, à peine 300 salariés de Stellantis l'ont été mais rien qu'à Douvrin, ce sont plus de 5 000 emplois qui ont été supprimés depuis vingt ans. L'annonce de la fermeture a été faite à la veille des départs en congés, évidemment pour tenter de saper le moral de tous et éviter toute contestation.

Depuis des mois, la direction mentait sans cesse en niant qu'elle préparait la fermeture. Mais depuis des mois aussi, dans de nombreuses réunions, les

salariés ont défini et voté leurs revendications face à celle-ci. Une pétition lancée le 22 mai, reprenant toutes les revendications, a recueilli aux portes de l'usine 340 signatures, soit 60 % du personnel. Les travailleurs réclament en particulier, en plus des mesures légales, 50 000 euros pour tous plus 4 000 euros par année d'ancienneté et 60 mois de congé-senior.

Pour faire ses annonces le directeur a réuni tous les travailleurs. Le secrétaire de la CGT l'a contesté dans les deux principales réunions, applaudi par un grand nombre dont beaucoup de ceux qui se mobilisaient ces derniers mois.

Il reste encore aujourd'hui 740 salariés, dont près de 400 en CDI et 200 intérimaires. Il n'est pas sûr que la direction de Stellantis s'en sorte si facilement.

Correspondant LO

Fenwick-Cenon-sur-Vienne : suppressions d'emplois

L'entreprise Fenwick de Cenon-sur-Vienne, près de Châtelleraut, veut supprimer 67 emplois en CDI, CDD et en intérim, soit près de 10 % des effectifs. Les autres sites européens sont également touchés par des suppressions d'emplois.

La direction locale invoque un contexte économique incertain et la nécessité de gagner en compétitivité et en « agilité ». Pourtant, le groupe Kion, dont elle fait partie, a réalisé 370 millions d'euros de bénéfice net

en 2024, ponctionnés en quasi-totalité par les actionnaires. Le PDG du groupe annonce, quant à lui, pour le premier trimestre 2025, « *un bon départ, conformément à nos attentes* ».

Il n'y a aucune raison d'accepter les destructions d'emplois que les actionnaires veulent imposer. Leur rapacité exigera d'autres licenciements ; aucun travailleur n'est protégé. Pour sauvegarder les emplois, il faudra prendre sur les profits.

Correspondant LO

Hôpitaux : les lois du profit contre la santé

Depuis des décennies, les hôpitaux et la santé publique ne cessent de se dégrader. On entend pourtant que le système de santé français serait l'un des meilleurs au monde, ce qui indique surtout que nulle part le capitalisme n'est capable de subvenir aux besoins de santé de l'ensemble de la population.

La période du Covid a été un révélateur tout autant qu'un symptôme de l'état catastrophique du système de santé qui, comme tout ce qui est utile, subit les effets de la crise économique. Le choix de tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, a été de chercher à faire des économies, aux dépens des travailleurs de la santé, mais aussi des patients. Déserts médicaux qui s'étendent, tarification à l'acte, fermeture de lits par milliers, suppressions de postes, dégradation constante des conditions de travail... La liste est longue de toutes les attaques. Mais l'objectif est constant : faire des économies sur la santé tout en ouvrant grandes les portes des hôpitaux aux financiers.

Un débat, à la fête de Lutte ouvrière en juin dernier, a permis à des travailleurs de la santé de fournir des exemples de cette situation. Ainsi un éducateur d'un service d'addictologie montrait les conséquences

de la tarification à l'acte, la T2A. Instaurée en 2004, elle pousse les hôpitaux à renforcer certaines activités, mieux financées par l'Assurance maladie, au détriment d'autres. Elle est un piège qui se referme tant sur les soignants que sur les patients. « On me demande de faire exactement l'inverse de mon boulot », disait-il, c'est-à-dire de cesser d'aider les patients à devenir autonomes en informatique, « car cet accompagnement numérique n'entre pas dans les activités qui rapportent ».

Il faut soigner, d'accord, mais surtout si c'est rentable : tel est le maître-mot. Les hôpitaux publics sont devenus un vaste marché pour les capitalistes, qui tirent des profits de toutes sortes d'activités : ménage, confection et transport des repas des patients, livraisons de matériels dans tous les services, transport du linge, maintenance technique, entretien et rénovation des bâtiments, etc.

Ainsi, à l'hôpital de Dreux, le service de radiologie est utilisé par les travailleurs hospitaliers, mais après 21 h, la facturation est effectuée au profit d'une société privée qui ramasse l'argent... après avoir profité de leur travail et des machines financées par les deniers publics.

Dans la santé comme ailleurs, la seule chose qui inspire la crainte aux patrons ou aux directions et peut les inciter à reculer, est une mobilisation des travailleurs. Ainsi, dans un grand hôpital parisien, les aides-soignantes d'un service de rééducation de neurologie, épuisées et révoltées, ont réagi contre le sous-effectif constant depuis des mois, cinq aides-soignantes devant s'occuper de 37 patients. La colère a éclaté début juin quand elles ont averti : « On ne fera pas les toilettes des patients tant qu'on n'aura pas de collègues en plus. » Comme par magie, tous les arguments de la direction de l'hôpital – qui jusque-là les traitait d'incapables et de tire-au-flanc – ont disparu, et tous les trous du planning de juin ont été bouchés en... deux heures.

Dans un hôpital de

Lyon le sous-effectif et les conditions de travail déplorables font comme ailleurs partie du quotidien. Mais pendant des semaines, les soignantes de Médecine interne ont mené un mouvement pour dénoncer la politique de rentabilité de la direction. Elles ont montré

à tous qu'il était possible de relever la tête.

Face à une bourgeoisie parasitaire et à des gouvernements à son service, qui se fichent de la santé des populations comme de leur première blouse, c'est la seule voie à suivre.

Chloé Niva



QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),

membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée quatre-vingt-neuf ans à partir du 1^{er} janvier 2020 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : Anne-Laure Assayag, Nathalie Rossi, Stephen Goldberg. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 9 900 exemplaires. Impression : Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n°1029 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries Lyonnaises de presse) - Dépôt légal août 2025.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. On peut nous soutenir financièrement par carte bancaire sur notre site ou nous adresser un don par chèque libellé à l'ordre de :

Association de financement du parti Lutte ouvrière, en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante :
LUTTE OUVRIÈRE
BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX.

Merci d'indiquer lisiblement vos **nom, prénom et adresse**, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne

peut verser un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées.

L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à

Lutte ouvrière ☐

Lutte de classe ☐

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière : à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
Destination	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	25 €	50 €	18 €
Outre-mer avion	33 €	65 €	20 €
Reste du monde	43 €	85 €	25 €
Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.			

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Audio-LO www.lutte-ouvriere-audio.org

Accord USA-UE: leur guerre commerciale n'est pas la nôtre

Après des mois de déclarations fracassantes de Trump sur la nécessaire augmentation générale des droits de douane sur les marchandises entrant aux États-Unis, un accord commercial entre ceux-ci et l'Union européenne a finalement été signé, dimanche 27 juillet.

Le but de Trump est aussi clair que connu : dans une période de guerre commerciale attisée par la crise économique mondiale, il s'agit d'aider les capitalistes américains à supplanter la concurrence. Trump qualifie l'accord de « *plus grand deal jamais conclu* », laissant entendre que, désormais, la totalité des produits européens seront taxés à 15 % à l'entrée aux États-Unis,

au lieu de 5 % en moyenne aujourd'hui. En fait, le premier secteur en valeur, l'industrie des médicaments, n'est pas concerné, pas plus que l'aéronautique. Les discussions sont toujours en cours pour l'agriculture et l'agroalimentaire. De plus, les grands trusts européens, VW, LVMH, les compagnies maritimes et les géants du médicament entre autres, négocient

directement et pour leur propre compte avec l'administration américaine, quand ils ne le font pas avec Trump lui-même, dans l'une de ses résidences.

Ces accords particuliers permettront certainement aux plus grands groupes de sauver l'essentiel de leurs profits, ce qui ne les empêchera pas de se plaindre. Reste que, là où elle sera effective, la taxe de 15 % constituera une pression supplémentaire du capital américain sur ses concurrents européens. Elle vient après la quasi obligation, depuis la guerre en Ukraine, d'acheter de

l'énergie et des armes aux États-Unis. La menace de certains gouvernements européens de taxer en retour les industries américaines du secteur numérique, Google, Amazon, Microsoft etc. a fait long feu et n'a même pas été abordée lors du sommet.

La démonstration de force américaine est donc écrasante. La représentante de l'Europe a dû se déplacer dans une propriété privée du milliardaire-président, attendre qu'il ait fini sa partie de golf, mettre sa signature dans la case prévue et, malgré tout, sourire aux caméras. La mise en scène, encore plus que le contenu économique, a montré que l'impérialisme américain est le patron et qu'il peut pressurer la concurrence, à commencer par celle de ses alliés du vieux

continent. Etc'est bien ce que voulait Trump.

En France, les porte-parole du grand patronat, constatant que la guerre commerciale se durcit, annoncent déjà qu'ils devront sûrement licencier, augmenter la compétitivité de leurs entreprises et avoir l'aide de l'État, quitte à faire des économies sur les budgets sociaux. Autrement dit la concurrence américaine sera un argument supplémentaire pour obliger à travailler plus, plus longtemps, plus vite, en étant moins payé, avec moins de services publics, d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de logements sociaux...

La guerre commerciale des capitalistes se mène avec la peau des travailleurs. Eh bien, ceux-ci n'ont aucune raison de s'y plier.

Paul Galois

Incendies en Europe: Rafale ou Canadair, ils ont choisi

Le sud de l'Europe, Portugal, Espagne, France, Italie, Grèce, Albanie, Bosnie, Bulgarie, Roumanie, jusqu'à l'Asie mineure et la Turquie, fait face à de violents incendies. Plus de 237 000 hectares ont déjà brûlé depuis le début de l'année, deux fois plus qu'en 2024.

La Grèce a dû demander de l'aide à ses voisins européens. En Turquie, les incendies faisant rage aux portes de Bursa, grande ville industrielle du nord-ouest du pays, les 26 et 27 juillet, plus de 3 500 personnes ont dû être évacuées. Un autre incendie dans la province rurale de Karabük, au nord de la Turquie, continuait le 29 juillet.

Face à cela, la flotte des Canadair est partout insuffisante. Par exemple, seuls neuf appareils sont

disponibles en Grèce contre 17 l'an dernier, et le Portugal n'en a que trois en service.

Quant à la France, qui en dispose de 12, seuls deux bombardiers d'eau devraient venir les renforcer, mais pas avant 2028. Cette flotte est très vieillissante, c'est le moins qu'on puisse dire, « *30 ans de moyenne d'âge* ». Selon un rapport parlementaire dévoilé le 2 juillet, aucun des 12 Canadair n'a été en état de voler tous les jours durant l'été 2024. Les atteintes de l'âge

affectent aussi les Dash 8, ces avions munis d'un réservoir mais qui doivent se poser sur un aéroport pour refaire le plein d'eau, sans qu'aucun programme de renouvellement ait été lancé. En juillet 2022, après les incendies qui avaient dévasté 32 000 hectares dans les Landes, Macron avait promis une commande de 16 Canadair qui devaient être livrés d'ici à 2028. Mais économies obligent, cette promesse est tombée aux oubliettes.

Tous ces États trouvent des milliards pour augmenter leurs achats d'armes. Mais, pour la lutte contre les incendies, il est urgent d'attendre.

Aline Retesse



Dans la région de Bursa, en Turquie.

Les militants de Lutte ouvrière à votre rencontre

Yvelines, Eure, Eure-et-Loir

Judi 31 juillet : Dreux

Vendredi 1^{er} août :

Chartres

Samedi 2 août : Lucé,

Mainvilliers

Jura

Judi 31 juillet :

Lons-le-Saunier

Vendredi 1^{er} août :

Louhans, Cuiseaux

Samedi 2 août : Louhans,

Cuiseaux

Aquitaine

Judi 31 juillet : Libourne

Vendredi 1^{er} août : Langon

Samedi 2 août : Libourne

Bassin minier

Judi 31 juillet : Avion

Vendredi 1^{er} août :

Hénin-Beaumont

Samedi 2 août : Douai

Aisne-Somme

Lundi 4 août : Tergnier

Mardi 5 août : Laon

Mercredi 6 août :

Saint-Quentin, Guise

Judi 7 août :

Villers-Cotterêts,

Soissons

Vendredi 8 août : Chauny,

Péronne

Samedi 9 août : Laon



Le Havre

Lundi 4 août : Le Havre

Mardi 5 août : Harfleur,

Gonfreville-l'Orcher

Mercredi 6 août :

Lillebonne

Judi 7 août : Fécamp

Vendredi 8 août : Bolbec

Samedi 9 août : Le Havre

Côtes-d'Armor

Lundi 4 août : Lamballe

Mardi 5 août : Paimpol

Mercredi 6 août :

Saint-Brieuc

Judi 7 août : Lannion

Vendredi 8 août :

Guingamp

Samedi 9 août :

Saint-Brieuc